



# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

## bacteriaStop® sps2

Date d'impression : 16.08.2018

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Dénomination commerciale : bacteriastop sps2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage

Renseignements concernant le fournisseur et la fiche de données de sécurité

Fournisseur/producteur:

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland

Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

### 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant

Pictogrammes de danger: néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux

CAS: 1344-28-1	oxyde d'aluminium	50 - 100%
EINECS: 215-691-6	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limite	
Reg.nr.: 01-2119529248-35	d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 56-81-5	glycerol	2,5 - 5%
EINECS: 200-289-5	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites	
Reg.nr.: 01-2119471987-18	d'exposition sur le lieu de travail	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Pas nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Classe de stockage: 11

Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7

#### Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1344-28-1 oxyde d'aluminium

VME (Suisse) Valeur momentanée: 24 a mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 3 a mg/m<sup>3</sup>

B; Oxid; Rauch

56-81-5 glycerol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 50 e mg/m<sup>3</sup>

SSc;

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains: Pas nécessaire.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Solide

Couleur: Blanc

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité: Non déterminée.

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Taux d'évaporation: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non applicable.  
Cinématique: Non applicable.  
Solvants organiques: 5,0 %  
Eau: 2,4 %  
VOCV (CH): 0,00 %  
Teneur en substances solides: 100,0 %

Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Stabilité chimique  
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.  
Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques  
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Effet primaire d'irritation:  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)  
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 Informations écologiques

Toxicité  
Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Persistence et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Potential de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Autres indications écologiques:  
Indications générales: En général non polluant

Résultats des évaluations PBT et VPVB  
PBT: Non applicable.  
vPvB: Non applicable.  
Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA: néant

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA: néant

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe: néant

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: néant

Dangers pour l'environnement: Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant.

## 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu savon, parfums <5%

VOCV (CH): 0,00 %

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative